



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL

Rapport d'activité – Saison 2019/2020

La Commission placée sous la présidence de M. Dany BOUVET se compose de 8 membres. Elle est intégrée au Pôle Juridique et Règlementaire dont le responsable est M. Pascal LEBRET.

Son activité est directement conditionnée par les décisions des commissions de première instance. Ainsi son domaine d'intervention concerne l'ensemble des domaines d'activité du district, qu'il soit sportif, règlementaire ou disciplinaire.

1. Nombre de séances, dossiers examinés

- La commission se sera réunie à 5 reprises au cours de la saison, (contre 9 la saison dernière) se décomposant en :
 - 1 réunion plénière
 - 4 réunions restreintes.
- 9 dossiers ont été examinés (2 concernant des décisions de la Commission des Compétitions Libres, 6 consécutifs à des décisions disciplinaires, 1 pour des décisions relevant de la Commission des Règlements et Contentieux)
 - 6 dossiers sont confirmés ;
 - 3 dossiers ont vu la décision de première instance infirmée toute d'ordre disciplinaires.

2. Remarques

- Les commissions qui prennent les décisions en première instance le font dans le respect des règlements et des procédures avec l'objectivité et le professionnalisme qui s'impose, ce qui explique le très faible nombre de contestations en appel si on le compare au nombre de dossiers traités par ces commissions.
- Ainsi entre saison tronquée et le petit nombre d'affaires contestées, la commission n'a été que très peu sollicitée cette saison, preuve de la qualité du traitement des dossiers en première instance.
- Les commissions de premières instances jugent principalement sur dossier. Les éléments nouveaux apportés lors de nos auditions autorisent et justifient que certains jugements puissent être revus et réformés.

La Commission Départementale d'Appel remercie de son excellente collaboration le service administratif du District et plus particulièrement Mme Muriel FARCY en charge du suivi de la CD Appel.

Le Président
Dany BOUVET



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE DISCIPLINE

Rapport d'activité – Saison 2019/2020

Cette saison restera pour tous marquée par cette indicible survenue d'un virus, un minuscule microbe capable de mettre un terme à une saison de football, de mettre à l'arrêt des milliers, des millions de passionnés de notre sport. Avant ce véritable choc pour nous tous, il y a eu des matchs, des rencontres, et évidemment des faits disciplinaires « ordinaires » que la Commission Départementale de Discipline s'est chargée, comme elle en est coutumière, de traiter avec intégrité, impartialité et respect des procédures et des individus.

Bilan d'une saison :

La Commission, intégrée au Pôle Juridique et Règlementaire, regroupée autour de son Président Jean Pierre LEJEUNE, se compose de 11 membres.

Dans la continuité de l'initiative instituée la saison dernière, la commission de discipline a continué de réaliser ses réunions restreintes sur tablettes au moyen de l'appliquet de traitement des dossiers développé par la LFN. Autre nouveauté, la crise sanitaire qui nous touche tous a eu un autre impact, plus anecdotique, sur le travail de la commission puisque nous avons été contraints de réaliser une réunion plénière en visioconférence.

Lors de cette saison tronquée, ce sont toutefois quelques **2484 dossiers** qui ont constitué le menu de la Commission en dépit du fait qu'il nous a manqué presque 3 mois de compétition.

Des données non significatives en regard de celles de la saison dernière du fait de l'arrêt prématuré de nos compétitions et d'un hiver pluvieux ayant particulièrement perturbé le déroulement des rencontres. En conséquence, nous ne pouvons pas parler de baisse du nombre de dossiers car ce serait dissimuler la réalité de ces dossiers toujours trop nombreux sur la période considérée.

Pour ce qui concerne le nombre de dossiers importants voire graves, le constat est là, cela ne s'améliore pas avec des comportements répréhensibles, voire violents, (notamment envers les arbitres), toujours des manquements importants dans la gestion des matchs et de la FMI, des attitudes répréhensibles dans toutes les catégories, des accompagnateurs outrepassant leurs devoirs, des comportements et propos racistes, des attitudes et gestes obscènes, des comportements des joueurs mettant en danger leurs adversaires, des assujettis qui n'assument pas leurs responsabilités et enfin des clubs récidivistes. En effet, s'il faut se féliciter que certains clubs ne sont jamais soumis aux affres de la Commission, à contrario, il faut déplorer que d'autres clubs et acteurs de notre football soient « abonnés » aux réunions de la Commission de discipline et fassent l'objet de convocations récurrentes.

Une saison raccourcie avec sa litanie de bousculades, d'intimidations de toutes natures, de dirigeants qui outrepassent les obligations qu'impose leur fonction et bien sûr de lamentables interférences de spectateurs ou de soi-disant supporters qui pénalisent avant tout leur club.

EN CONCLUSION, DES CHIFFRES « ORDINAIRES » POUR UNE SAISON, HELAS, PAS ORDINAIRE.

La saison en quelques chiffres :

Pour réaliser la mission qui est la nôtre, la Commission de Discipline s'est réunie à 33 reprises au cours de la saison se répartissant en 8 réunions plénières et 25 réunions restreintes.

Dans le respect des procédures réglementaires, 6 de nos décisions ont fait l'objet de saisines de la Commission d'Appel du District (3 de ces décisions ont été confirmées pendant que 3 autres ont été infirmées).

- Le détail des dossiers examinés en réunions plénières :

DOSSIERS A INSTRUCTION	25
DOSSIERS A AUDITION	1
DOSSIERS SANS AUDITION	2

Pour rappel, les dossiers à instruction concernent les affaires les plus graves dont les sanctions sont susceptibles d'être les plus élevées en regard du barème de référence du code disciplinaire.

- Les compétitions concernées :

Départemental 1 - Seniors	2
Départemental 2 -Seniors	8
Départemental 3 -Seniors	7
Départemental 4 - Seniors	4
COUPE « A. MANDLE » Seniors	0
COUPE DES RESERVES « P. SAIDANI » Seniors	0
Critérium du matin Vétérans	1
Coupe du matin « L. BOLAND »	1
Coupe du DEF U18 « M. BERTHOIS »	1
Départemental 1 – U18	0
Départemental 2 – U18	2
Départemental 3 – U18	0
Départemental 1 – U15	1
Départemental 2 – U15	1
Départemental 3 – U15	0
Départemental 1 – U13	0
Départemental 4 – U13	1

Plateaux U11	0
Compétition féminines	1
Futsal féminines	0
Futsal U18	0

Il est toujours aussi dommageable de toujours devoir souligner à nouveau qu'un grand nombre des dossiers portant sur les compétitions de jeunes, sont en réalité **la conséquence du comportement d'adultes accompagnants** (Pressions sur les arbitres, Dirigeants manquant à leurs devoirs et accompagnateurs ou parents excessifs). **Le bon exemple ne devrait-il pas venir des « grands ».**

- Les sanctions collectives concernant les matchs :

MATCHS PERDUS PAR PENALITE	14
RETRAITS DE POINTS	3 (pour un total de 3 points)
MATCHS A HUIS CLOS	0
MATCHS AVEC 3 ARBITRES OFFICIELS A LA CHARGE DU CLUB	0
POLICE DU TERRAIN et/ou MANQUEMENTS ADMINISTRATIFS	12
MATCH A REJOUER	0
SUSPENSION DE TERRAIN (avec ou sans sursis)	0

La Commission s'est montrée intransigeante encore cette saison comme en témoigne le nombre de matchs donnés perdus par pénalité et les retraits de points infligés. Elle redit sa volonté d'y avoir recours et veut à nouveau sensibiliser les clubs, les joueurs et les dirigeants sur ces éléments qui peuvent ruiner le travail de toute une saison par la faute parfois d'un seul et unique individu.

- Les sanctions individuelles :

La Commission de Discipline dispose d'outils pour réprimer les mauvais comportements et elle le fait savoir désormais au travers d'une publication mensuelle de la situation des dossiers et sanctions. Retrouvez, ci-dessous, les données de fin de saison telles qu'elles sont publiées.

Nombre de dossiers par décisions	
Décisions	total saison 2019-2020
Suspension à titre conservatoire	6
Rappel aux devoirs de sa charge	19
1er avertissement (inscription au fichier)	1506
2e avertissement (inscription au fichier)	484
3e avertissement (1 match ferme)	125
Automatique suffisant	86
Assujetti requalifié	1
1 match de suspension ferme (ou avec sursis)	10
2 matchs de suspension ferme (ou avec sursis)	19
2 matchs de suspension ferme dont l'automatique	42
3 matchs de suspension ferme	5

3 matchs de suspension ferme dont l'automatique	49
4 matchs de suspension ferme	1
4 matchs de suspension ferme dont l'automatique	34
5 matchs de suspension ferme	5
5 matchs de suspension ferme dont l'automatique	17
6 matchs de suspension ferme	0
6 matchs de suspension ferme dont l'automatique	10
7 matchs de suspension ferme	0
7 matchs de suspension ferme dont l'automatique	16
8 matchs de suspension ferme	2
8 matchs de suspension ferme dont l'automatique	1
10 matchs de suspension ferme	2
10 matchs de suspension ferme dont l'automatique	7
11 matchs de suspension ferme dont l'automatique	0
12 matchs de suspension ferme dont l'automatique	2
13 matchs de suspension ferme dont l'automatique	1
14 matchs de suspension ferme dont l'automatique	1
15 matchs de suspension ferme dont l'automatique	1
1 mois de suspension ferme avec sursis	1
2 mois de suspension ferme	3
3 mois de suspension ferme	2
4 mois de suspension ferme	0
5 mois de suspension ferme	0
6 mois de suspension ferme	2
8 mois de suspension ferme	1
10 mois de suspension ferme	0
1 an de suspension ferme	4
18 mois de suspension ferme	2
2 ans de suspension ferme	2
3 ans de suspension ferme	1
5 ans de suspension ferme	0
10 ans de suspension ferme	0
Match perdu par pénalité	14
Interdiction de prise de licence	0
TOTAL	2484

Nombre de dossiers par motifs	
Motifs	total saison 2019-2020
Avertissements	2115
Récidive d'avertissements	72
Exclusion pour conduite antisportive	27
Exclusion pour faute grossière	32
Anéantir une occasion de but	0
Conduite inconvenante sans exclusion	2
Conduite inconvenante répétée	8
Conduite violente envers adversaire	0

Comportement excessifs ou déplacés	21
Comportement blessants env. officiel	5
Comportement blessants env. joueur ou dirig.	10
Comportement grossiers ou injurieux env. officiel	15
Comportement grossiers ou injurieux env. joueur ou dirig.	15
Comportement obscènes envers adv. dir. public	8
Comportement obscènes envers officiel	4
Comportement menaçant ou intimidant envers joueur ou dirig.	4
Comportement menaçant ou intimidant envers officiel	10
Comportement raciste ou discriminatoire	1
Tentative de coups sur adversaire ou dirigeant	8
Tentative de coups envers un officiel	0
Bousculade envers joueur, dirig. ou public	19
Bousculade envers officiel	4
Crachat à l'encontre d'un officiel	0
Crachat à l'encontre d'un joueur dir. ou du public	0
Acte de brutalité ou coup à adversaire ou dirigeant sans blessure	41
Acte de brutalité ou coup à officiel sans blessure	1
Acte de brutalité ou coup à adversaire avec blessure	5
Acte de brutalité ou coup à officiel avec blessure	0
Menaces et tentative de brutalité avec arme/ usage d'un engin prohibé	0
Jet de projectile non dangereux envers officiel	0
Envahissement de terrain et/ou comportement des spectateurs	4
Falsification feuille de match, usurpation d'identité (et/ou complicité)	2
Tentative de subornation pour établissement d'une feuille de complaisance	2
Dégradations volontaires aux installations	2
Manquement aux obligations de police du terrain ou administratives	12
Participation à la rencontre d'un joueur suspendu	6
Match arrêté ou donné perdu pour faits disciplinaires	14
Assujetti requalifié	1
Absence de rapport (et autres motifs divers)	3
dirigeant ou joueur ne répondant pas à une convocation	11
TOTAL	2484

Au-delà de la réalité de ces chiffres, il nous faut constater que nous avons encore dû infliger de trop nombreuses suspensions importantes se comptant en années et aussi statuer sur beaucoup trop de résultats de matchs.

Nous voulons insister sur le fait que nos arbitres exercent une mission bien délicate chaque week-end mais néanmoins appréciée par le plus grand nombre. Tous les clubs s'accordent à dire qu'il leur faut des arbitres sur leurs matchs pour la régularité des championnats et un meilleur déroulement des rencontres. Cela repose indéniablement sur le respect de l'arbitre, de sa mission et aussi sur le respect des règles et textes qui régissent notre discipline.

Nous intervenons toujours dans un cadre répressif, alors, vous tous, dans les clubs, au sein de vos équipes faites en sorte de revenir au jeu pour ne pas venir en « discipline ».

La Commission de Discipline ne peut accomplir sa mission sans la participation de tous, nous tenons à souligner et remercier plus particulièrement nos deux instructrices **Mmes Gladys ESPRIT** et **Muriel FARCY** pour tout le travail accompli au service de tous.

***Aujourd'hui, au-delà des notions de respect, de fair-play et de plaisir
que doit véhiculer notre football, votre football,
il nous faut ajouter le « Prenez soin de vous, prenez soin des autres »
pour que demain, le jeu,...
notre football redevienne le centre de nos préoccupations.***

**Le Président
Jean Pierre LEJEUNE**



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE REGLEMENTS ET CONTENTIEUX

Rapport d'activité – Saison 2019/2020

La Commission Départementale des Règlements et Contentieux a pour mission de prendre en charge et d'apporter une réponse à tous les aspects règlementaires de notre football. Ils concernent tous nos textes (créations, modifications ou ré-écriture, etc...), mais aussi les réserves ou les réclamations déposées par les clubs lors de leurs rencontres ainsi que les divers litiges à connotation règlementaire qui pourraient se présenter en cours de saison.

ACTIVITE DE LA CDRC

La Commission, composée de 5 membres (M. LEBRET, Président, MM. FARINA, GOSSE, MERIEUX et RESSE) se sera réunie à 11 reprises se décomposant en trois séances plénières et 8 séances restreintes.

A l'instar de tout notre football, la CDRC été contrainte d'interrompre ses missions bien avant le terme de la saison régulière. En dépit de cet événement pour le moins improbable et dramatique pour certains, cet exercice 2019-2020 aura été pour le moins prolifique puisque ce sont 47 dossiers qui ont été soumis à la sagacité de la commission au titre de cette année sportive. Ces 47 dossiers se sont décomposés de la façon suivante :

Détail des réserves et réclamations

RÉSERVES	44
RÉCLAMATIONS D'APRES MATCH	7
RÉSERVES REQUALIFIÉES EN RÉCLAMATIONS	3
ÉVOCATION (SUITE A RÉSERVES ou non)	7

Parmi ces 47 dossiers, plusieurs comportaient de multiples réserves ou réclamations, justifiant de fait que leur nombre soit supérieur au nombre de dossiers examinés.

Dans la logique du déroulement de la saison, les dossiers examinés ont concerné essentiellement en début de saison la détention de licence et la qualification des joueurs, mais aussi le nombre de joueurs « mutés » suivi en cours et en fin de saison des problématiques liées aux matchs reportés et équipes supérieures ne jouant pas le même week-end, et à la participation des joueurs en équipe supérieure.

Répartition par compétitions concernées

Seniors	Départemental 1	3
	Départemental 2	1
	Départemental 3	8
	Départemental 4	9
	Coupe Armand MANDLE	0
	Coupe Pierre SAIDANI	2

U18	Départemental 1	2
	Départemental 2	5
	Départemental 3	1
	Coupe Maurice BERTHOIS	1

U15	Départemental 1	0
	Départemental 2	1
	Départemental 3	3
	Coupe André LEDUC	1

U13	Départemental 1	0
	Départemental 2	0
	Départemental 3	1
	Départemental 4	1
	Festifoot coupe U13	0

Vétérans - matin	Critérium du matin	0
	Coupe Lionel BOLAND	0

Féminines	Départemental 1 F seniors	1
	Départemental 2 F seniors	0
	Coupe seniors F	0
	U16 F	0
	Coupe U16 F	0
	U14 F	0
	U13 F	0

FUTSAL		3
---------------	--	----------

Concernant ce chapitre, il est souligné la diversité des compétitions impactées puisque que nous y trouvons aussi beaucoup de dossiers concernant les compétitions de jeunes ainsi que de futsal.

Décisions

RÉSERVES	Non recevable en la forme	9
	Recevable et non fondée	31
	Recevable et match perdu	4

RÉCLAMATIONS	Non recevable en la forme	3
	Recevable et non fondée	1
	Recevable et match perdu	3

	Recevable et match à rejouer	0
--	------------------------------	----------

EVOICATIONS	Match perdu	3
	Non-lieu	1

Pour mener à bien nos investigations, la CDRC a jugé uniquement sur pièces hormis pour trois dossiers pour lesquels nous avons dû procéder à audition.

Auditions et affaires contentieuses	Auditions	3
	Affaires contentieuses	2
	Dossier transféré à autres commissions	0
	Matches perdus	2
	Matches à rejouer	0

Les décisions de la CDRC ont par ailleurs fait l'objet d'un seul recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, voyant sa décision initiale confirmée. Preuve de la cohérence et de la justesse de nos décisions.

La Commission Départementale des Règlements et Contentieux a également pour mission de formuler toutes propositions et de mettre en forme tous les textes qui régissent le DEF et nos compétitions afin d'inscrire l'ensemble de notre fonctionnement et de nos compétitions dans un cadre réglementaire. Lors de cette saison, les compétitions Futsal (féminines et masculines), les compétitions féminines à effectif réduit ainsi que le Festival foot U13 ont également fait l'objet de toute notre attention. A ces textes sont venus s'ajouter, les modifications de nos compétitions seniors et U13 (sous forme d'avenants) consécutifs aux changements de structure imposés par les décisions fédérales liées à la crise sanitaire.

Ce rapport d'activité est pour nous l'occasion d'associer et de remercier toutes les personnes qui œuvrent au quotidien à nos côtés pour nous permettre de remplir nos missions, et plus particulièrement Mme Muriel FARCY, en charge de la gestion de nos dossiers et toujours à l'écoute de nos besoins.

Le Président
Pascal LEBRET



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATION SPORTIVES

Rapport d'activité – Saison 2019/2020

COMPOSITION DE LA COMMISSION :

Président : M. Gérard GAUTIER
Vice-président : M. Pierre MORICEAU
Secrétaire : M. Henri CELIS
Secrétaire Adjoint : M. Patrick LEBRET
Membres : MM. Philippe PROST, Michel VILLET, Alain ROUJOLLE.

Responsable du pôle Juridique et Règlementaire : M. Pascal LEBRET

Rôle de la Commission :

Homologuer l'ensemble des terrains et installations sportives utilisés en compétitions officielles, ainsi que les gymnases mis à disposition pour le futsal.

Bilan de la Commission :

Cette année, nous avons confirmé l'homologation d'une dizaine d'installations sportives, et nous avons en cours l'homologation d'un nouveau terrain synthétique à Val de Reuil. L'éclairage de plusieurs terrains a été vérifié.

Tous les terrains du District étant homologués, nous allons continuer les visites des gymnases mis à disposition pour le futsal.

Dossiers F. A. F. A. :

Pour cette saison, de nombreux dossiers ont été présentés et acceptés pour la somme de 112 000 €, ceux-ci concernent : Ailly, Pîtres, Le Vaudreuil, Thiberville.

Les sommes allouées pour le District de l'Eure étant entièrement utilisées, nous reprendrons les nouveaux dossiers début septembre.

Nous avons plusieurs projets en cours dont un nouveau terrain synthétique.

Les membres de la commission sont toujours à la disposition des municipalités et des clubs pour tous renseignements concernant les normes des terrains et installations sportives, ainsi que les dossiers de subventions F.A.F.A.

Le Président
Gérard GAUTIER